



Bulletin Officiel

N° 4134 Vendredi 22 Juin 2012

— 17^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO ET AGE

SOCIETE ADWYA AGO 2-6

SOCIETE ADWYA AGE 7

TUNISIE LAIT AGO 8-11

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE – TUNIS RE AGE 12-14

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE -SFBT- AGE 15

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE -SFBT- AGO 16-20

COMMUNIQUE DE PRESSE

AVIS RECTIFICATIF BH 21

ASSEMBLEES GENERALES

ENNAKL AGO 22

ATTIJARI BANK AGO 23

ATTIJARI BANK AGO 24

AUGMENTATION DU CAPITAL ANNONCEE

SOCIETE DE TRANSPORT DES HYDROCARBURES PAR PIPELINES « SOTRAPIL S.A » 25

COURBE DES TAUX 26

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 27-28

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

SOCIETE ADWYA

Route de la Marsa km14 BP 658 la Marsa 2070

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 31 mai 2012, la Société Adwya publie ci-dessous :

Les résolutions adoptées,
Le Bilan après affectation du résultat comptable,
L'état d'évolution des capitaux propres.

I- LES RESOLUTIONS ADOPTÉES

PREMIÈRE RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2011, approuve le dit rapport tel qu'il a été présenté.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice 2011, approuve ledit rapport ainsi que les états financiers de l'exercice 2011 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale ordinaire prend acte du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, relatif aux articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, et approuve ledit rapport et les conventions y mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

- Suite -

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale décide de donner quitus entier et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion de l'exercice 2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale prend acte du résultat de l'exercice 2011 qui est de 1 181 572,433 DT.

Ainsi, et sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide l'affectation du résultat de l'exercice 2011 comme suit :

- Bénéfice net 1 181 572,433 DT
- Réserves légales 0
- Solde disponible 1 181 572,433 DT
- Affectation au poste des réserves ordinaires 1 181 572,433 DT

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

SIXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'allouer à chaque membre du conseil la somme de Sept mille Dinars (7000 DT brut) à titre de jetons de présence, pour l'exercice 2011.

L'assemblée générale décide d'allouer à chaque membre du comité permanent d'audit la somme de cinq mille Dinars (5000 DT brut) à titre de rémunération pour l'exercice 2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité d'enregistrement ou autre.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

- Suite -**II - LE BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE****B I L A N**

(montants exprimés en dinar tunisien)

ACTIFS	Notes	Exercice clos au	
		31 décembre 2011	31 décembre 2010
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>	-		
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	4	2 091 176	2 049 563
Moins: amortissements		(1 114 204)	(908 671)
		976 972	1 140 892
Immobilisations corporelles	4	34 262 568	31 907 881
Moins: amortissements & provisions		(22 956 744)	(21 378 098)
		11 305 824	10 529 783
Immobilisations financières	4	64 278	62 671
Moins: provisions		0	0
		64 278	62 671
<i>Total des actifs immobilisés</i>		12 347 074	11 733 346
Autres actifs non courants		0	0
Total des actifs non courants		12 347 074	11 733 346
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks	5	19 930 325	18 837 186
Moins : provisions		(3 047 359)	(636 162)
		16 882 966	18 201 024
Clients et comptes rattachés	6	9 851 565	6 585 408
Moins: provisions		(411 316)	(71 735)
		9 440 249	6 513 673
Autres actifs courants	7	1 521 639	1 357 144
Moins: provisions		(7 000)	0
		1 514 639	1 357 144
Placements et autres actifs financiers	8	1 738 195	1 682 876
Liquidités et équivalents de liquidités	9	325 425	1 218 143
Total des actifs courants		29 901 474	28 972 860
<i>Total des actifs</i>		42 248 548	40 706 206

- Suite -

B I L A N

(montants exprimés en dinar tunisien)

	Notes	Exercice clos au 31 décembre 2011	31 décembre 2010
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social	10	11 000 000	11 000 000
Réserves	11	8 889 311	7 707 739
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		19 889 311	18 707 739
Résultat net de l'exercice			
Total des capitaux propres après affectation		19 889 311	18 707 739
<u>PASSIFS</u>			
<u>Passifs non courants</u>			
-	-	-	-
Emprunts	12	2 592 629	1 540 397
Autres passifs financiers		0	2 000
Provisions	13	691 234	132 318
Total des passifs non courants		3 283 864	1 674 715
<u>Passifs courants</u>			
-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	14	14 018 650	15 765 737
Autres passifs courants	15	2 205 613	4 319 007
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	2 851 110	239 008
Total des passifs courants		19 075 373	20 323 752
Total des passifs		22 359 237	21 998 467
<i>Total des capitaux propres et des passifs</i>		<i>42 248 548</i>	<i>40 706 206</i>

- Suite -**III – L'ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES****Tableau de variation des capitaux propres arrêté au 31 décembre 2011**

(montants exprimés en dinar)

	Capital social	Réserve légale	Réserve ordinaire	Résultat de l'exercice	Subvention d'investissement	Total des Capitaux propres avant affectation
Situation au 31 décembre 2011 avant affectation	11 000 000	1 100 000	6 607 739	1 181 572	0	19 889 311
Affectation en réserves	0	0	1 181 572	(1 181 572)		0
Dividendes distribués	0	0	0	0	0	0
Augmentation de capital	0	0	0	0		0
Résorption des subv.d'investissement	0	0	0	0		0
Situation au 31 décembre 2011 après affectation	11 000 000	1 100 000	7 789 311	0	0	19 889 311

AVIS DES SOCIETES**INFORMATIONS POST AGE****SOCIETE ADWYA**

Route de la Marsa km14 BP 658 la Marsa 2070

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 mai 2012, la Société Adwya publie ci-dessous les résolutions adoptées.

PREMIÈRE RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, sur proposition du conseil d'administration, décide d'augmenter le capital social d'un montant de 2.200.000 dinars, par prélèvement sur le compte «Autres réserves ordinaires». Cette augmentation donnera lieu à l'émission de 2.200.000 Actions nouvelles, attribuées gratuitement aux actionnaires, à raison d'une nouvelle action gratuite pour cinq anciennes. Ces actions porteront jouissance à partir du 1er Janvier 2012.

Le capital social passera ainsi de 11.000.000 dinars à 13.200.000 dinars.

L'exercice du droit d'attribution permet aux actionnaires actuels de parfaire leur parité de souscription ou de vendre leurs droits en bourse.

Les Actionnaires n'ayant pas un nombre entier d'actions nouvelles peuvent acheter ou vendre les droits rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise ; « ADWYA » ne reconnaissant qu'un seul propriétaire pour chaque action.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier les dispositions de l'article 6 des statuts comme suit :

«Le capital social est fixé à 13.200.000 dinars, divisé en 13.200.000 actions de 1 dinar chacune numérotées de 1 à 13.200.000 totalement souscrites et intégralement libérées».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité d'enregistrement ou autre.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

AVIS DES SOCIETES

Informations Post AGO

TUNISIE LAIT

Siège : Centrale Laitière à Sidi Bou Ali Sousse - 4040

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 12 juin 2012, la Société TUNISIE LAIT publie ci-dessous :

1. Les résolutions adoptées,
2. Le Bilan après affectation du résultat comptable,
3. L'état d'évolution des capitaux propres.

I- LES RESOLUTIONS ADOPTÉES

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture du rapport du Conseil d'Administration et de rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes, approuve les états financiers arrêté au 31 Décembre 2011 dans leur intégralité.

Cette résolution mise au vote, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et le rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatifs aux conventions prévues aux article 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve ces conventions.

Cette résolution mise au vote, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide l'affectation des résultats de l'exercice 2011 soit 3 39 402 dinars au compte « amortissements différés ».

Cette résolution mise au vote, est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus aux Administrateurs de leur gestion durant l'exercice 2011

Cette résolution mise au vote, est adoptée à l'unanimité

- Suite -

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reconduire le même montant que l'exercice précédent au titre des jetons de présence soit le montant de 50 000 dinars net de retenue à la source.

Cette résolution mise au vote, est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reconduire le même montant que l'exercice précédent au titre de rémunération des Administrateurs membres du Comité d'Audit soit le montant de 15 000 dinars net de retenue à la source.

Cette résolution mise au vote, est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION :

En application des dispositions de l'article 19 des Statuts de la Société Tunisie Lai l'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour un mandat de trois années (2012-2013-2014) pour les Administrateurs suivants :

Monsieur NEJIB DOGHRI

Monsieur KHALED BEN JEMAA

Monsieur MONCEF DOGHRI

Monsieur HASSINE DOGHRI

Monsieur HABIB JEDIDI

Monsieur MOUNIR BEN JEMAA

Monsieur LOTFI BEN JEMAA

La B.N.A

La SIM SICAR

La STB INVEST

Cette résolution mise au vote, est adoptée à l'unanimité

HUITTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société ou son mandataire pour faire les publications, dépôts et toutes autres formalités prescrites par la loi.

Cette résolution mise au vote, est adoptée à l'unanimité

- Suite -

II – LE BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE

(Exprimés en Dinar Tunisien)

<u>A C T I F S</u>	31/12/2011	31/12/2010
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>		
<u>ACTIFS IMMOBILISES</u>		
Immobilisations incorporelles	1 485 384	1 451 507
- Amortissements	-1 376 312	-1 350 019
	109 072	101 488
Immobilisations corporelles	86 049 469	78 969 388
- Amortissements	-56 262 711	-53 393 252
	29 786 759	25 576 136
Immobilisations financières	6 782 019	6 684 663
- Provisions	-1 102 519	- 181 844
	5 679 500	6 502 818
<u>TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES</u>	35 575 330	32 180 442
Autres actifs non courants	1 699 589	2 640 910
<u>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</u>	37 274 920	34 821 353
<u>ACTIFS COURANTS</u>		
- Stocks	12 909 987	18 370 078
- Provisions	- 953 131	- 865 456
	11 956 857	17 504 622
- Clients et comptes rattachés	22 512 231	13 303 752
- Provisions	-5 077 935	-5 004 286
	17 434 297	8 299 465
Autres actifs courants	8 458 964	8 520 049
- Provisions	- 71 074	- 71 074
	8 387 890	8 448 974
Placements et autres actifs financiers	103 500	16 667
Liquidités et équivalents de liquidités	3 061 123	429 649
<u>TOTAL ACTIFS COURANTS</u>	40 943 667	34 699 377
<u>TOTAL DES ACTIFS</u>	78 218 587	69 520 730

- Suite -

<u>PASSIFS</u>	31/12/2011	31/12/2010
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
Capital	40 000 000	40 000 000
Capital souscrit - appelé non versé		
Capital souscrit - appelé versé	40 000 000	40 000 000
Réserves	544 907	519 490
autres capitaux propres	568 347	628 298
resultats reportés	-19 641 521	-16 247 119
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES APRES RESULTAT DE L'EXERCICE</u>	21 471 733	24 900 669
Résultat net de l'exercice		
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION</u>	21 471 733	24 900 669
<u>PASSIFS</u>		
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>		
- Emprunts	17 533 902	14 701 885
<u>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</u>	17 533 902	14 701 885
<u>PASSIFS COURANTS</u>		
- Fournisseurs et comptes rattachés	14 560 360	14 019 360
Autres passifs courants	4 363 621	2 509 636
Concours bancaires et autres passifs financiers	20 288 972	13 389 181
<u>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</u>	39 212 952	29 918 177
<u>TOTAL DES PASSIFS</u>	56 746 854	44 620 061
<u>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>	78 218 587	69 520 730

III – L'ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

Désignations	Capital social	Réserve pour fonds social	Autres capitaux propres	Résultat reporté	Total
Solde au 31/12/2010 après affectation de résultat 2010	40 000 000	519 490	628 298	-16 247 119	24 900 669
Mouvement du compte		25 417			25 417
Prime d'investissement			27 445		27 445
Amortissement des subventions d'équipement			87 396		87 396
Résultat 2011				-3 394 402	-3 394 402
Solde au 31/12/2011	40 000 000	544 907	568 347	-19 641 521	21 471 733

AVIS DES SOCIETES

Informations post AGE

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE – TUNIS RE

Siège social: 12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073.

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Extraordinaire du 05 juin 2012, La Société Tunisienne de Réassurance -TUNIS RE publie, ci-dessous :

القرار الأول :

تقرر الجلسة العامة الخارقة للعادة تحويل المقر الاجتماعي للشركة إبتداءا من غرة جوان 2012 إلى العنوان التالي 12: شارع اليابان مونتبليز ص ب 29 تونس – 1073
وتمت المصادقة على هذا القرار بإجماع الحاضرين

القرار الثاني :

تقرر الجلسة العامة الخارقة للعادة إدراج التنقيحات التالية بالفصول 2 و 4 و 6 و 16 و 22 و 27 و 47 و 48 من القانون الأساسي للشركة :

الفصل 2: تنقيح النقاط 1 و 2 و 3 و 4 و 6 كما يلي :

La Société a pour objet :

1°- La réalisation des opérations de réassurance, de rétrocession, **de rétakaful et de rétrotakaful** de toutes natures, dans toutes les branches, dans tous les risques et en tous lieux.

2°- La reprise, sous quelque forme que ce soit, de traités, contrats ou engagements de Réassurance **et Rétakaful** de tous organismes, entreprises, sociétés, compagnies ou associations tunisiennes ou étrangères.

3°- L'étude, la constitution, le contrôle et l'expertise de toutes sociétés d'assurance, **de takaful** , de réassurance ou **de rétakaful**.

4°- L'étude, le contrôle et l'expertise de tous contrats, conventions et engagements d'assurance, **de takaful**, de réassurance, **de rétakaful**, de rétrocession ou **de rétrotakaful**.

5°- L'étude, le contrôle et l'expertise de tous risques et sinistres et de toute indemnisation.

- Suite -

6°- La création, l'acquisition, la location, la prise à bail et la gestion de tout fonds de quelque nature et de quelque forme qu'il soit, organismes, sociétés ou compagnies, associations, groupements et généralement toutes entreprises d'assurances, **de takaful**, de réassurance, **de rétakaful** ou de garantie.

7°- بدون تغيير -

الفصل 4 : تحويل المقر الإجتماعي.

Le siège social est établi à l'Avenue du japon Montplaisir – Tunis.

الفصل 6 : تغيير في رأس المال وتنقيح الفقرة الأولى

Le capital social est fixé à la somme de SOIXANTE QUINZE MILLIONS (75.000.000) de DINARS et divisé en QUINZE MILLIONS (15.000.000) Actions d'une valeur nominale de 5 DINARS chacune.

الفصل 16 : حذف العبارتين "après estampille" من الفقرة الأولى لهذا الفصل.

الفصل 22 : تعديل كما يلي :

En cas de vacance d'un poste du conseil d'administration, suite à un décès, une incapacité physique, une démission ou à la survenance d'une incapacité juridique, le conseil d'administration peut entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

La nomination effectuée conformément à l'alinéa précédent est soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire. Au cas où l'approbation n'aura pas lieu, les délibérations prises et les actes entrepris par le conseil n'en seront pas moins valables.

Lorsque le nombre des membres du conseil d'administration devient inférieur au minimum légal, les autres membres doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire en vue du comblement de l'insuffisance du nombre des membres.

Lorsque le conseil d'administration omet de procéder à la nomination requise ou de convoquer l'assemblée générale, tout actionnaire ou le commissaire aux comptes peuvent demander au juge de référés la désignation d'un mandataire chargé de convoquer l'assemblée générale en vue de procéder aux nominations nécessaires ou de ratifier les nominations prévues à l'alinéa premier du présent article.

- Suite -

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre, ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir de l'exercice du mandat de son prédécesseur.

الفصل 27 : حذف مقتضيات النقطة الثامنة (8°) وتعويضها كما يلي :

8° Le conseil d'administration peut allouer des rémunérations exceptionnelles pour mission ou mandat confié à des administrateurs.

الفصل 47 : تعديل الفقرة السادسة من هذا الفصل كما يلي:

Le rapport annuel détaillé et les états financiers doivent être communiqués au commissaire aux comptes dans un délai de quarante cinq (45) jours au moins avant la date de l'assemblée générale ordinaire.

الفصل 48 : تعديل الفقرة الأولى والثانية على النحو التالي .

Les produits annuels de la société, composés des revenus et des gains à l'inventaire, après déduction des charges et des provisions techniques telles qu'elles sont définies par les normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ou de réassurances, de toutes charges et provisions non techniques notamment les charges fiscales, sociales et financières, de tous amortissements et provisions pour risques commerciaux et industriels ainsi que les prélèvements nécessaires pour la constitution de tous fonds de prévoyance que le conseil jugera utile, constituent le résultat comptable net.

L'excédent du résultat comptable net, majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, constitue le bénéfice distribuable après déduction de ce qui suit :

(البقية بدون تغيير)

وتمت المصادقة على هذا القرار بإجماع الحاضرين

القرار الثالث :

تكلف الجلسة العامة العادية الرئيس المدير العام أو ممثله القانوني بالقيام بكافة إجراءات الإشهار القانوني لهذه القرارات.

وتمت المصادقة على هذا القرار بإجماع الحاضرين

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGE

**SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE
-SFBT-**

Siège social : Boulevard de la Terre – Centre U rbain Nord -1080 Tunis-

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20 juin 2012, la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie - SFBT- publie ci-dessous les résolutions adoptées.

Première résolution :

L'Assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital de la société d'un montant de 10.000.000 de Dinars par incorporation d'une partie du "Compte spécial d'investissement".

Cette augmentation donnera lieu à l'émission de 10.000.000 d'actions de un dinar chacune, à raison de 10 actions nouvelles gratuites pour 66 anciennes.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de fixer la date du 1er juillet 2011 pour l'entrée en jouissance des actions nouvelles.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution :

L'article 6 des statuts est donc modifié comme suit :

"Le capital est fixé à 76.000.000 de Dinars divisé en 76.000.000 d'actions, d'une valeur nominale de 1 Dinar chacune, entièrement libérées".

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale extraordinaire donne pouvoir au Conseil d'Administration, représenté par son Président, pour effectuer les formalités pratiques de l'augmentation de capital, constater la réalisation de cette augmentation de capital et procéder à la modification corrélative des statuts.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale extraordinaire décide de modifier les articles 1 et 2 comme suit :

Article 1

Il est formé par les présents, entre les souscripteurs et les propriétaires des actions ci-après créées et celles qui pourront l'être ultérieurement, une Société Anonyme qui est régie par les présents statuts et par les dispositions légales en vigueur ou qui pourront être promulguées à l'avenir.

Article 2 : DENOMINATION

La société prend la dénomination de « Société de Fabrication des Boissons de Tunisie » - « S.F.B.T. » - S.A.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution :

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO**SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE****-SFBT-**

Siège social : Boulevard de la Terre – Centre U rbaïn Nord -1080 Tunis-

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 15 juin 2011, la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie - SFBT- publie ci-dessous :

Les résolutions adoptées,
Le Bilan après affectation du résultat comptable,
L'état d'évolution des capitaux propres.

I – LES RESOLUTIONS ADOPTEES**PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et les rapports des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2011 ainsi que les explications complémentaires fournies, approuve intégralement le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers concernant le même exercice.

Elle donne quitus entier, définitif et sans réserve au Conseil d'Administration pour sa gestion au 31/12/2011.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de répartir comme suit le résultat net de l'exercice 2011:

. RESULTAT NET EXERCICE 2011.....		63.394.595 D,387
. RESULTATS REPORTEES DE L'EXERCICE 2010.....	+	76.088.384 D,842
		<u>139.482.980 D,229</u>
. RESERVE LEGALE.....	-	500.000 D,000
		<u>138.982.980 D,229</u>
. RESERVE POUR REINVESTISSEMENTS EXONERES (Dont réinvestissement au sein de l'entreprise de 10.000.000 de Dinars)	-	15.837.225 D,000
		<u>123.145.755 D,229</u>
. DIVIDENDES.....	-	42.600.000 D,000
. RESULTATS REPORTEES DE L'EXERCICE 2011.....		<u>80.545.755 D,229</u>

- Suite -

DIVIDENDE TOTAL PAR ACTION ANCIENNE = 0 D,600

DIVIDENDE TOTAL PAR ACTION NOUVELLE GRATUITE = 0 D,300

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le montant de 15.837.225 D,000 dans le compte "Réserve pour réinvestissements exonérés" (compte spécial d'investissement) dont 10.000.000 D,000 réinvestis au sein de l'entreprise.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire renouvelle les mandats d'Administrateurs de :

- *Monsieur Jean-Claude PALU*
- *Monsieur Michel PALU*
- *Monsieur Guy DE CLERCQ*
- *La Société Tunisienne de Banque*

et ce, pour une durée de trois ans devant expirer à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire renouvelle, en qualité de membres permanents du Comité d'Audit :

- *Monsieur Mokhtar FAKHFAKH*
- *Monsieur Jean-Claude PALU*
- *Monsieur Guy DE CLERCQ*

pour une durée de trois ans devant expirer à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire ratifie la cooptation de Monsieur Mohamed RIAHI, en qualité d'Administrateur, pour une durée de trois ans devant expirer à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire fixe la mise en paiement des dividendes de l'exercice 2011 à partir du mercredi 11 juillet 2012, sauf difficultés imprévues.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

NEUVIEME RESOLUTION :

Conformément aux exigences de l'article 472 du Code des Sociétés Commerciales, l'assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil sur les états financiers consolidés et après avoir entendu le rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés du Groupe S.F.B.T.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

II- LE BILAN APRES AFFECTATION COMPTABLE

Etats financiers au 31/12/2011
Bilan après affectation
(en dinar Tunisien)

Actifs	Au 31/12/2011	Au 31/12/2010
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>		
Actifs immobilisés		
Immobilisations incorporelles	592 253,009	542 253,009
Moins : amortissements	-488 974,241	-438 692,168
	103 278,768	103 560,841
Immobilisations corporelles	243 640 549,592	209 810 069,067
Moins : amortissements	-129 353 449,547	-120 492 935,264
Moins : provisions	-358 826,910	-358 826,910
	113 928 273,135	88 958 306,893
Immobilisations financières	118 646 637,234	118 015 453,638
Moins : provisions	-4 200 000,000	-2 000 000,000
	114 446 637,234	116 015 453,638
Total des actifs immobilisés	228 478 189,137	205 077 321,372
Autres actifs non courants	2 871 662,814	2 022 428,005
Total des actifs non courants	231 349 851,951	207 099 749,377
<u>ACTIFS COURANTS</u>		
Stocks	35 871 411,614	35 283 110,659
Moins : provisions	-357 396,161	-257 396,161
	35 514 015,453	35 025 714,498
Clients et comptes rattachés	65 869 453,394	66 535 520,323
Moins : provisions	-8 096 900,531	-7 839 991,439
	57 772 552,863	58 695 528,884
Autres actifs courants	2 042 274,747	1 364 331,458
Placements et autres actifs financiers	5 487 447,970	7 365 883,783
Moins : provisions	0,000	-500 000,000
	5 487 447,970	6 865 883,783
Liquidités et équivalents de liquidités	8 466 612,972	12 826 401,613
Total des actifs courants	109 282 904,005	114 777 860,236
TOTAL DES ACTIFS	340 632 755,956	321 877 609,613

- Suite -

Etats financiers au 31/12/2011
Bilan après affectation
(en dinar Tunisien)

Capitaux Propres et Passifs	Au 31/12/2011	Au 31/12/2010
Capitaux propres		
Capital social	66 000 000,000	66 000 000,000
Réserves	15 308 771,134	14 808 771,134
Autres capitaux propres	37 355 543,034	21 518 318,034
Résultats reportés	80 545 755,229	76 088 384,842
Total des capitaux propres après affectation	199 210 069,397	178 415 474,010
Total des capitaux propres après affectation	199 210 069,397	178 415 474,010
PASSIFS		
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>		
Emprunts	10 723 926,282	14 370 716,002
Autres passifs financiers	33 815 327,563	31 721 844,528
Provisions	2 734 433,079	1 334 433,079
Total des passifs non courants	47 273 686,924	47 426 993,609
<u>PASSIFS COURANTS</u>		
Fournisseurs et comptes rattachés	17 165 343,072	16 094 408,356
Autres passifs courants	65 788 935,763	60 831 911,843
Concours bancaires et autres passifs financiers	11 194 720,800	19 108 821,795
Total des passifs courants	94 148 999,635	96 035 141,994
TOTAL DES PASSIFS	141 422 686,559	143 462 135,603
Total des capitaux propres et des passifs	340 632 755,956	321 877 609,613

- Suite -

III- ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

	CAPITAL	RESERVES LEGALES	RESERVE SPECIALE DE REEVALUATION	RESERVE POUR REINVEST EXONERE DISPONIBLE	RESULTATS REPORTES	RESULTAT DE L'EXERCICE	TOTAL
SOLDE 31/12/2011	66 000 000,000	6 100 000,000	8 708 771,134	21 518 318,034	76 088 384,842	63 394 595,387	241 810 069,397
RESERVES LEGALES		500 000,000				-500 000,000	0,000
RESULTAT AFFECTE DANS UN COMPTE SPECIAL							0,000
RESERVES POUR REINVEST EXONERE AFFECTE AU CAPITAL				10 000 000 ,000		-10 000 000,000	0,000
RESERVES POUR REINVEST EXONERE DISPONIBLE				5 837 225,000		-5 837 225,000	0,000
RESULTATS REPORTES					4 457 370,387	-4 457 370,387	0,000
DISTRIBUTION DE DIVIDENDE						-42 600 000,000	-42 600 000,000
SOLDE AU 31/12/2011 APRES AFFECTATION	66 000 000,000	6 600 000,000	8 708 771,134	37 355 543,034	80 545 755,229	0,000	199 210 069,397

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

AVIS RECTIFICATIF DE L'APPEL A CANDIDATURE POUR LA DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES INTERETS DES ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES AUTRES QUE LES ACTIONNAIRES PRINCIPAUX ET REPORT DU DERNIER DELAI DE RECEPTION DES OFFRES

La Banque de l'Habitat décide d'apporter au texte de l'avis d'appel à la candidature paru au Bulletin Officiel du CMF n°4132 du 20/06/2012, les rectifications qui le rendent ainsi libellé :

1- **Objet :**

Dans le cadre de l'application des dispositions de la circulaire aux Etablissements de Crédit N°2011-06 en date du 20 mai 2011, La Banque de l'Habitat lance un appel à la candidature pour la désignation d'un administrateur représentant les intérêts des actionnaires personnes physiques autres que les actionnaires principaux.

2- **Participation et conditions :**

Les candidats éligibles à ce poste doivent remplir les conditions suivantes :

- Avoir la Nationalité Tunisienne,
- Ne pas être sous n'importe quelle interdiction d'exercer cette mission,
- Doit participer activement aux réunions du Conseil d'Administration et aux délibérations afférentes comme tout autre administrateur,
- Etre une personne physique ou morale,
- ne pas être détenteur de **5%** ou plus du capital social.

3- **Composition du dossier de candidature :**

Le dossier doit contenir les documents suivants :

- Une demande de candidature au nom du Président Directeur Général de la Banque de l'Habitat,
- Une copie de la Carte d'Identité Nationale (CIN) ou du RC pour la personne morale.
- Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales,
- Dans le cas où la personne est actionnaire, une attestation du nombre d'actions « Banque de l'Habitat » détenues par le candidat, délivrée par l'intermédiaire agréé chez lequel les titres sont inscrits ou l'intermédiaire agréé mandaté prouvant le seuil de participation.
- Justifier d'avoir exercé ou en cours d'exercice de la fonction d'administrateur d'une société anonyme financière pour au moins un mandat.
- Un Curriculum Vitae (CV) détaillé.
-

4- **Dépôt de Candidature :**

Les demandes de candidature doivent être présentées dans une enveloppe fermée et parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception ou par Rapide Poste ou déposées directement au Bureau d'Ordre Central au Siège Social de la Banque contre décharge libellé au nom de :

**Monsieur le Président Directeur Général
Banque de l'Habitat, Bureau d'Ordre Central
18, avenue Mohamed V 1080 Tunis**

L'enveloppe doit porter la mention obligatoire « Ne pas ouvrir – Appel à la candidature pour le poste d'Administrateur représentant les Intérêts des actionnaires personnes physiques autres que les actionnaires principaux.

Les demandes doivent parvenir **au plus tard le 29 juin 2012 avant 16h00**, le cachet du Bureau d'Ordre Central faisant foi, faute de quoi, elles seront rejetées.

La liste des candidats retenus sera présentée à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Toute offre parvenue ou qui sera transmise ou déposée à la Banque de l'Habitat en vertu de l'avis initial sus indiqué sera prise en considération et entre dans le concours de candidature.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

ENNAKL AUTOMOBILES

Siège Social : Zone Industrielle La Charguia II –BP 129 -1080 Tunis-

La Société Ennakl Automobiles porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **mardi 26 juin 2011 à 10h 00** à la Cité des Sciences Auditorium Ibn Khaldoun à Tunis , à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2011 ;
- 2- Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2011 ;
- 3- Approbation des états financiers arrêtés au 31.12.2011 ;
- 4- Approbation des conventions réglementées ;
- 5- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;
- 6- Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes ;
- 7- Nomination d'un nouvel administrateur représentant l'Etat ;
- 8- Ratification de la nomination des nouveaux administrateurs représentants les investisseurs minoritaires tunisiens et marocains ;
- 9- Fixation du montant des jetons de présence ;
- 10- Quitus aux administrateurs ;
- 11- Fin de mission de l'Administrateur Judiciaire .

AVIS DES SOCIETES**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
BANQUE ATTIJARI DE TUNISIE****Attijari bank**

Société anonyme au capital de 198.741.450 dinars

Siège social : 95 avenue de la liberté – Tunis

Registre du commerce n° B 140811997 Tunis

Matricule Fiscal n° 121 JPM 000

Les actionnaires de la Banque Attijari de Tunisie – Attijari Bank, sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 29 juin 2012 à partir de 09h00 du matin, à l'hôtel Sheraton – Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31/12/2011 ;
2. Lecture du rapport spécial des Co-commissaires sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2011 ;
3. Approbation des états financiers individuels et des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2011 et lecture des rapports des Co-commissaires aux comptes y afférents ;
4. Quitus aux administrateurs ;
5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2011 ;
6. Approbation des montants des jetons de présence ;
7. Nomination des membres du conseil d'administration ;
8. Nomination du deuxième commissaire aux comptes pour les exercices 2012, 2013 et 2014 ;
9. Pouvoirs en vue des formalités.

Les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité. Ils peuvent se faire représenter par un autre actionnaire, ou par un mandataire, au moyen d'un pouvoir dont l'imprimé est disponible à la Direction des Affaires Juridiques sise au 14 avenue de Paris - 1002 Tunis, à retourner dûment signé trois (03) jours au moins avant la réunion à la même adresse.

Les documents afférents à la présente Assemblée Générale sont tenus à la disposition des actionnaires à l'adresse de la Direction des Affaires Juridiques sus-mentionnée, durant l'horaire de travail et dans le délai légal.

Le Conseil d'Administration

AVIS DES SOCIETES

استدعاء للجلسة العامة العادية البنك التجاري التونسي التجاري بنك

شركة خفية الإسم رأس مالها 198.741.450 دينار
مرسمة بالسجل التجاري للمحكمة الابتدائية بتونس تحت عدد B 140811997
المقر الإجتماعي : 95 شارع الحرية تونس 1002
المعرف الجبائي 121 JPM 000

يدعو البنك التجاري التونسي "التجاري بنك" السادة المساهمين لحضور الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم الجمعة 29 جوان 2012 ابتداء من الساعة التاسعة (09) صباحا بنزل الشيراتون تونس - Sheraton - للنظر في جدول الأعمال التالي :

1. تلاوة تقرير التصرف و تقرير التصرف المجمع لمجلس الإدارة للسنة المحاسبية 2011،
2. تلاوة تقرير مراقبي الحسابات المتعلق بالإتفاقيات المنظمة المبرمة خلال السنة المحاسبية 2011،
3. المصادقة على القوائم المالية الفردية و المجمعة للسنة المحاسبية 2011 و تلاوة تقرير مراقبي الحسابات المتعلقة بها،
4. إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة،
5. ترحيل النتيجة المحاسبية الصافية المسجلة لسنة 2011،
6. تحديد منحة الحضور السنوية،
7. تعيين أعضاء مجلس الإدارة،
8. تعيين مراقب حسابات ثاني للسنوات المحاسبية 2012 و 2013 و 2014،
9. تفويض صلاحيات.

كل مساهم يملك 10 أسهم محررة من كل الدفعات المطلوبة يمكنه الحضور بالجلسة العامة بشرط الاستظهار بما يثبت هويته كما يمكنه تفويض مساهم غيره للحضور مكانه بتوكيل يتوجب إمضاؤه وإيداعه بمقر البنك لدى إدارة الشؤون القانونية الكائنة بـ 14 شارع باريس- تونس 1002، وذلك على الأقل 03 أيام قبل انعقاد الجلسة. المطبوعة الخاصة بهذا التوكيل متوفرة بمقر إدارة الشؤون القانونية.

الوثائق المتعلقة بالجلسة العامة العادية موجودة على ذمة السادة المساهمين بالعنوان المذكور سالفاً وذلك خلال أوقات العمل الإدارية و في حدود الآجال القانونية.

عن مجلس الإدارة

AVIS DES SOCIETES**AUGMENTATION DU CAPITAL ANNONCEE****SOCIETE DE TRANSPORT DES HYDROCARBURES PAR PIPELINES
« SOTRAPIL S.A »**

Siège social : Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord-1080-Tunis

La société de transport des hydrocarbures par pipelines « SOTRAPIL S.A » porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 07 juin 2012 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de **817.960 dinars** pour le porter de **16.359.200 dinars** à **17.177.160 dinars** et ce par incorporation de :

- 760.965,949 dinars à prélever sur le poste « Compte spécial d'investissements » après affectation des résultats de 2011 ;
- 56.994,051 dinars à prélever sur le poste « Résultats reportés ».

Cette augmentation de capital est réalisée par l'émission de **163.592 actions nouvelles gratuites** de nominal de 5 dinars chacune, à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison d'une **(01) action nouvelle gratuite** pour vingt **(20) actions anciennes**.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en Bourse.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1^{er} janvier 2012** et seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse

Les actions anciennes SOTRAPIL seront négociables en bourse, droits d'attribution détachés, à partir du **02 juillet 2012**.

Les actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du **02 juillet 2012** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées et ce, dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en Bourse à partir du **02 juillet 2012**.

Prise en charge par la STICODEVAM

Les actions nouvelles gratuites seront prises en charge par la STICODEVAM à compter de la journée de bourse du **02 juillet 2012**.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 22 JUIN 2012

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	3,792%		
TN0008002610	BTC 26 SEMAINES 17/07/2012		3,823%	
TN0008002545	BTC 52 SEMAINES 07/08/2012		3,851%	
TN0008002552	BTC 52 SEMAINES 04/09/2012		3,887%	
TN0008002560	BTC 52 SEMAINES 02/10/2012		3,924%	
TN0008002578	BTC 52 SEMAINES 23/10/2012		3,951%	
TN0008002586	BTC 52 SEMAINES 27/11/2012		3,997%	
TN0008002594	BTC 52 SEMAINES 25/12/2012		4,034%	
TN0008002602	BTC 52 SEMAINES 15/01/2013		4,061%	
TN0008002644	BTC 52 SEMAINES 19/02/2013		4,107%	
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,133%	1 005,808
TN0008002669	BTC 52 SEMAINES 19/03/2013		4,143%	
TN0008002685	BTC 52 SEMAINES 24/04/2013		4,190%	
TN0008002701	BTC 52 SEMAINES 21/05/2013	4,225%		
TN0008002727	BTC 52 SEMAINES 18/06/2013	4,219%		
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,401%	1 020,801
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,695%	1 047,365
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,832%	1 065,031
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,174%	1 043,345
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"	5,563%		983,122
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,642%	986,766
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,753%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,895%	1 036,196
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,134%		967,165
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,139%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,148%	964,731
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,255%	1 045,996
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,264%		950,815

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

OPCVM DE CAPITALISATION								
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92		139,456	141,372	141,382	
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE								
2	FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07		12,243	12,402	12,416	
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06		1,254	1,273	1,274	
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92		33,855	34,426	34,429	
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93		46,265	46,960	46,964	
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08		161,841	176,100	175,841	
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08		553,356	594,742	594,822	
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08		132,650	143,128	142,824	
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08		126,190	130,237	130,044	
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08		115,695	119,933	119,820	
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09		113,779	117,647	117,567	
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09		94,632	98,780	98,180	
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08		152,627	149,904	149,295	
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10		98,790	111,274	111,662	
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11		102,658	106,953	106,918	
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07		1 288,506	1 338,949	1 338,072	
17	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05/02/04		2 229,791	2 346,649	2 351,857	
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10		106,792	110,585	110,953	
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08		110,906	112,783	112,741	
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08		121,415	125,560	125,541	
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08		1 186,909	1 211,962	1 215,788	
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09		124,072	140,759	140,642	
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09		14,796	16,309	16,247	
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09		5 792,770	6 049,943	6 040,417	
25	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15/01/08		6 641,348	6 855,933	6 846,372	
26	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06		2,217	2,388	2,416	
27	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06		1,845	1,969	1,989	
28	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09		1,131	1,270	1,292	
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
29	SANADEIT SICAV	AFC	01/11/00	15/05/12	3,845	107,705	105,285	105,379
30	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	10/04/12	3,670	104,453	102,378	102,387
31	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	03/04/12	3,916	105,332	103,206	103,231
32	ATTIARI OBLIGATAIRES SICAV	ATTIARI GESTION	01/11/00	10/05/12	4,444	103,098	100,412	100,422
33	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	07/05/12	3,986	103,394	101,123	101,171
34	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	29/05/12	3,786	107,215	104,890	104,898
35	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/12	3,881	103,772	101,658	101,669
36	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	19/04/12	3,918	103,897	101,680	101,690
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	19/04/12	3,841	104,077	102,039	102,050
38	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	31/05/12	3,462	105,536	103,663	103,671
39	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	31/05/12	4,343	102,558	99,796	99,805
40	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	15/03/12	3,960	104,185	101,922	101,932
41	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/12	3,422	103,891	102,042	102,050
42	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/10/98	30/05/12	3,588	106,625	104,664	104,674
43	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	17/04/12	3,763	105,870	103,617	103,626
44	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/12	3,137	102,845	100,962	100,970
45	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/12	3,552	102,760	100,682	100,691
46	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	28/05/12	3,625	104,226	102,418	102,426
47	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	28/05/12	3,885	102,393	100,327	100,338
48	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	09/05/12	3,356	103,270	101,556	101,565

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/12	2,837	103,752	102,426	102,435
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/12	3,931	102,538	100,335	100,345
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	25/04/12	3,766	104,231	102,085	102,093
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/12	3,274	104,650	102,825	102,832
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	01/06/12	3,369	102,003	100,176	100,185
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	31/05/12	0,397	10,514	10,262	10,284
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	22/05/12	3,915	103,618	101,368	101,387
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	2,731	102,703	101,610	101,629
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	3,938	101,539	99,196	99,262
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	15/05/12	1,023	75,203	75,485	75,267
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	2,267	147,820	159,580	159,061
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	22,396	1 463,682	1 598,284	1 594,370
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	19/04/12	2,423	113,852	114,608	114,494
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	19/04/12	1,641	115,394	115,207	114,946
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	28/05/12	0,828	91,299	98,071	97,658
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/03/12	0,386	16,380	16,781	16,772
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	27/03/12	3,898	273,836	281,228	280,402
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	18/05/12	1,417	46,324	44,722	44,735
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/12	5,701	2 354,600	2 640,172	2 639,387
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/12	1,467	79,795	83,472	83,133
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	15/05/12	1,309	58,215	60,002	59,805
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	01/06/12	1,215	101,727	102,899	102,791
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	01/06/12	1,424	112,003	115,021	114,824
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	104,614	110,815	110,318
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/12	0,288	11,729	11,661	11,652
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/12	0,207	12,678	12,905	12,868
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	16,937	16,940	16,890
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/12	0,325	16,905	17,363	17,282
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/12	0,167	12,027	13,087	13,009
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,142	10,943	10,947
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,126	10,643	10,647
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,133	10,589	10,593
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	1,975	125,099	129,777	129,349
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	2,252	124,029	129,027	128,832
83	FCP OPTIMUM ÉPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/12	0,032	10,196	11,284	11,227
84	FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/12	0,640	117,513	124,356	123,500
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	25/05/12	0,181	19,772	21,495	21,434
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	101,513	98,494	97,791
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	102,065	99,483	98,978
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	-	-	-	97,336	97,128
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
89	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	11/04/12	2,860	98,979	99,914	100,123
90	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	11/04/12	1,540	106,970	119,030	120,282
91	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	19/04/12	3,066	142,370	147,223	146,487
92	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	31/05/12	0,048	10,736	11,410	11,403
93	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	1,316	115,406	124,610	124,412
94	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	2,626	115,213	117,564	117,514
95	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,257	102,389	106,329	106,538
96	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	101,337	105,727	106,024
97	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,526	182,341	188,024	188,169
98	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,935	163,739	165,344	165,318
99	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	3,732	142,390	142,219	142,219
100	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	21/05/12	64,642	9 931,269	10 275,258	10 279,735
101	MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	195,636	219,691	218,537
102	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	135,391	144,860	145,201
103	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 499,251	1 630,142	1 625,050
104	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,083	115,107	115,994
105	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	97,771	99,852	100,663
106	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	115,135	120,165	121,673
107	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/12	115,372	10 118,317	10 112,802	10 066,484

BULLETIN OFFICIEL

DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

IMPRIMERIE
du
CMF

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS